

TRANSPORT AERIEN : l'aéroport de Marseille demande à l'Etat de prendre en charge le coût des missions de sûreté

Après avoir enregistré une baisse de 54,6 % du trafic passagers au mois de mars et de 99 % au 17 avril par rapport aux mêmes périodes l'année précédente, l'[AEROPORT MARSEILLE PROVENCE](#) / T : 04.42.14.27.88 demande à l'État de prendre en charge le coût des missions de sûreté. Cette mission est habituellement financée par une taxe payée par les passagers lors de l'achat d'un billet d'avion et réservée aux aéroports. « Avec la chute du trafic, le mécanisme ne permet plus de compenser les dépenses et nous finançons donc à perte ces missions, dont le montant s'élève à 39 millions d'euros par an », selon Philippe Bernand, président du directoire de l'aéroport, cité par Le Journal des Entreprises.